



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7
(514) 524-1970

BULLETIN PRINTEMPS 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. Campagne de déménagement 2017 - Non à l'abandon
3. Survie des caribous
4. Tenue d'un rodéo lors du 375^e de Montréal - une aberration
5. Les spectacles d'animaux
6. Le financement

1. Lettre du président de la SQDA

La moitié du printemps est passée, mais on ne sait toujours pas si l'hiver est terminé, car il fait encore froid en ce début mai. Même au milieu mars, on a reçu au Québec une tempête record qu'on n'est pas près d'oublier, car elle fait encore les manchettes à cause de certains débats à l'Assemblée nationale. Le printemps est une saison pleine de vie, à cause du réveil de la faune et de la flore. À cela s'est ajouté cette année le réveil de plusieurs rivières qui nous font subir des inondations majeures dans plusieurs régions du Québec.

Le thème de ce bulletin est la Campagne de déménagement 2017 pour contrer l'abandon des animaux domestiques. Cette campagne est l'initiative de la SQDA et se fait annuellement à travers le Québec avec la **coopération de ses membres qui représentent toutes les régions du Québec**. Les moyens utilisés sont principalement les affiches et les T shirts représentant un dessin de Frédéric Back, un des membres fondateurs de la SQDA et deux fois gagnants d'un Oscar pour films d'animation. Pour plus d'information sur la Campagne, vous pouvez consulter le premier article de ce bulletin.

Dans un deuxième volet, je vous entretiens de la survie des caribous dans la région de l'Abitibi. Québec a encore une fois erré dans ses décisions en ignorant les avis d'experts en la matière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Il a ainsi décidé d'approuver la construction d'un chemin forestier pour l'entreprise EACOM, une entreprise forestière, qui est responsable de la coupe d'arbres dans cette région, et de leur permettre d'accéder plus économiquement à un approvisionnement annuel de bois pour leur usine de Val-d'Or. De plus, Québec a décidé de déplacer la harde de caribous de

Val-d'Or vers le zoo de St-Félicien, soit à l'extérieur de leur habitat naturel; une décision aberrante et controversée qui, de plus, n'est pas appuyée par plusieurs spécialistes de la faune.

Dans un troisième volet, je vous parle de la tenue d'un rodéo à Montréal dans le cadre du 375^e anniversaire de la ville. Vraiment, la Ville aurait pu choisir mieux pour représenter l'histoire de Montréal qu'un spectacle pas très historique et qui prône la maltraitance animale. D'ailleurs, tous les spectacles utilisant les animaux, tels que les cirques, les rodéos, etc. sont bannis par la SQDA, car ces spectacles vont à l'encontre de sa mission qui prône en premier lieu le bien-être animal.

À cet effet, je joins à ce bulletin un article sur les spectacles d'animaux pour corroborer les faits statué précédemment à l'effet que le déménagement de caribous dans un zoo d'animaux provenant de leur habitat naturel n'est pas une bonne décision et que le rodéo comme spectacle est dégradant pour une société. Cet article qui provient d'une étudiante de l'École secondaire de Rochebelle mérite notre attention. Cette dernière a produit en février 2016 dans le cadre d'un programme d'étude un travail sur la maltraitance des animaux qui comprend plusieurs sujets. Nous avons choisi les spectacles d'animaux qui cadrent avec les thèmes abordés dans ce bulletin, soit le déménagement des caribous dans un zoo et le rodéo à Montréal.

Vous pouvez constater à la lecture des articles de ce bulletin qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal et la cruauté envers les animaux, conserver le patrimoine animalier du Québec et améliorer les lois sur les droits des animaux.

En dernier lieu, nous vous demandons aussi d'être généreux en cette période de printemps et de nous envoyer un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole. De plus, je dois choisir des bénévoles pour aider la SQDA dans toutes ses activités, comme la nomination de responsables pour les différentes régions du Québec. Si vous voulez faire du bénévolat, veuillez nous en informer sur le formulaire qui suit la partie Financement.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de poser un geste pour le bien-être des animaux. « **Penser globalement et agir localement** », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin, de le mettre en pratique et d'en diffuser l'information.**

Enfin, nous avons encore le temps de profiter du printemps et de ces longues journées en nous promenant dans la nature avec nos animaux préférés.

BONNE LECTURE.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

2. Campagne de déménagement 2017 - Non à l'abandon

Un des objectifs de la SQDA est de contrer l'abandon des animaux domestiques à l'approche du grand déménagement annuel du 1^{er} juillet et de sensibiliser la population à ce fléau; l'activité principale est la Campagne de déménagement. Cette année aussi, les membres et donataires de toutes les régions du Québec, en plus de participer à notre Campagne de déménagement, devront nous faire parvenir toutes informations, c.-à-d. copies d'articles de journaux, de revues ou autres médias, ayant trait au déménagement et à l'abandon des animaux domestiques. Cette information nous sera très utile pour constater les résultats positifs de notre Campagne ou le contraire, et ajuster les activités futures de la SQDA pour contrer l'abandon des animaux domestiques. Nous vous souhaitons bonne chance pour la collecte de toute information sur la situation de votre région. Nous avons fait la même demande lors de la Campagne 2016, mais la réception d'information ne s'est pas concrétisée pour permettre de faire ressortir des résultats.

Le problème d'abandon, qui se situe principalement dans la période du grand déménagement de la fin juin au début juillet, demeure lors de déménagements ayant lieu à d'autres périodes de l'année. Il faut noter qu'il y a aussi, mais dans une moindre mesure, des abandons d'animaux domestiques sans que la cause principale soit reliée aux déménagements. Ainsi, notre Campagne sera toujours annuelle, mais sur une base continue. Nous sommes conscients que les déménagements se font pour la grande majorité en juin-juillet et que la plupart des animaux domestiques sont laissés pour compte au cours de cette courte période. Nous allons ainsi axer notre Campagne surtout durant cette période pour avoir de plus grands résultats. Cependant, plusieurs déménagements se font au cours de l'année et nous sensibiliserons la population surtout dans nos bulletins trimestriels et par le bouche-à-oreille toute l'année. Enfin, cette Campagne de sensibilisation se fera à moindre échelle au cours de la saison d'hiver au moment où les déménagements sont à leur niveau le plus bas.

Notre Campagne a comme objectif de contrer l'abandon des animaux domestiques lors de déménagements s'effectuant dans toutes les régions du Québec. Les moyens utilisés sont, en premier lieu, les affiches de la Campagne de déménagement ayant pour thème « Vous déménagez! ... M'avez-vous oublié?... ». Ces affiches représentent un dessin signé par Frédéric Back, décédé à la fin de 2013, et il est très représentatif. Ces affiches ont été imprimées en 2 formats : 8½ x 11 et 11 x 17. De plus, nous utiliserons les T shirts de la SQDA conçus pour cette Campagne et qui représentent le même dessin et le même thème. Enfin, d'autres moyens viendront s'ajouter avec le temps et se développeront en fonction des ressources disponibles provenant des dons de nos membres.

Pour ce faire, nous demandons aux membres de la SQDA ainsi que tous les amies/amis des animaux de participer à cette sensibilisation. Pour cette participation, nous allons fournir les moyens ci-dessus mentionnés et qui ont été utilisés au cours de la Campagne de déménagement des dix dernières années. Cette Campagne de sensibilisation se fait d'une façon continue toute l'année et dans toutes les régions du Québec qui connaissent le même problème concernant l'abandon d'animaux domestiques lors de déménagement.

Dans le but de sensibiliser la population, vous pouvez utiliser les affiches 8½ x 11, format lettre de la façon suivante :

- 1) placer l'affiche dans un présentoir et de préférence dans un endroit public;
- 2) remettre des affiches à vos proches et amies / amis en leur mentionnant notre objectif afin qu'ils puissent les utiliser à bon escient dans leur milieu de travail et de loisirs.

Nous allons fournir également à celles et ceux qui le désireront un ou plusieurs T shirts pour faire la même promotion et la même sensibilisation. Nous vous demandons de le porter pour responsabiliser la société au bien-être animal et d'en remettre à un ou plusieurs de vos proches ou amies/amis qui sont intéressés par la cause animale. Les membres peuvent aussi vendre les T shirts pour financer leurs activités d'aide aux animaux dans leur région respective ou remettre les fonds ou une partie de ceux-ci à la SQDA pour financer cette Campagne, car toute activité a un coût.

Vous allez pouvoir commander le nombre d'affiches (8½x11 ou 11x17) et le nombre de T Shirts (P-M-G-XG) sur le formulaire de demande de dons de la SQDA qui est inclus avec la présente lettre. Nous sommes certains que cette campagne aura un impact positif sur le nombre d'animaux abandonnés à travers le Québec lors de déménagement et aussi sur les propriétaires d'animaux domestiques dont la responsabilité est d'assurer leur bien-être.

Comme pour la Campagne 2016, une autre tâche des membres et des donataires de la SQDA est de cumuler toute information relative à l'abandon d'animaux qui se retrouvent dans les journaux et autres médias, et de la faire parvenir à la SQDA. Nous allons vous faire part des résultats de l'abandon des animaux domestiques à la suite de l'analyse des informations reçues de nos membres et donataires.

À la SQDA, on aide, on sensibilise, on informe, on s'entraide, on éduque; et ce, pour le bien-être des animaux domestiques et la protection de la faune. N'oubliez pas ce qui suit :

- Penser globalement et agir localement;
- Participe-Action, c'est positif;
- Information sur l'abandon des animaux domestiques dans toutes les régions du Québec.

Pour toute information, vous pouvez nous joindre par téléphone au (514) 524-1970 ou par courriel à l'adresse suivante : sqda1976@gmail.com. Nous vous répondrons dans un bref délai pour maximiser le travail de bénévoles dans leurs régions respectives du Québec.

Nous vous souhaitons bonne chance en tant que bénévole, ainsi qu'un bel été.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

3. Survie des caribous

Je vous avais entretenu dans le bulletin de l'automne 2012 des caribous du parc de la Gaspésie et de ceux de la rivière George. En ce qui concerne les caribous de la rivière George, les informations obtenues nous indiquaient que la harde était passée de 800 000 caribous au début des années 1990 à 74 000 en 2012. Les causes principales de ce déclin étaient la chasse sportive, la chasse de subsistance ainsi que la hausse trop rapide des prédateurs (l'ours noir et le loup). Pour enrayer ce déclin, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a considéré l'interdiction de la chasse sportive et possiblement de subsistance, ainsi que l'acceptation de la chasse aux prédateurs. Cependant, les chasseurs sont beaucoup moins attirés par la chasse aux prédateurs, car leur viande est moins comestible et le risque pour la chasse est plus élevé.

Je vous reviens sur le même sujet cette année, car une autre survie des caribous est en jeu dans une autre région du Québec. Le gouvernement québécois a pris une décision malheureuse pour la faune. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) va transférer la harde des caribous de Val-d'Or dans un zoo, celui de St-Félicien. Pour les animaux, un zoo équivaut à un transfert à la prison d'Orsainville près de Québec, une prison pour récidivistes. Il n'en fallait pas plus pour que la SQDA monte aux barricades et crie à l'injustice, car la cruauté animale ne s'arrête pas à des plaies physiques, mais aussi à des problèmes psychologiques qui vont avoir des conséquences sans retour sur la harde des caribous forestiers de la région de Val-d'Or. Cette cruauté animale n'est pas gérée par le Code criminel et ne comporte pas de peines sévères pour empêcher l'inéluctable. Ainsi, Québec peut s'en sauver tout en faisant subir des problèmes irréparables à la harde de caribous. Mais, qu'à fait la harde de caribous pour subir une telle décision?

Examinons et analysons les faits.

EACOM, une entreprise forestière de coupage d'arbres, a besoin d'un chemin pour transporter du bois à son usine de Val-d'Or. Ainsi, en plus de déboiser une forêt, elle jette dehors ses habitants; un voisinage très coopératif, à ce que je comprends. L'homme est ainsi fait, les entreprises ne pensent qu'à faire de l'argent aux dépens de la faune et des forêts, son habitat naturel. Selon la porte-parole d'EACOM, madame Christine Leduc, le chemin a été planifié pour minimiser l'impact sur les caribous et leur habitat en utilisant de vieux chemins forestiers. Alors, pourquoi déménager la harde de caribous dans un zoo?

Mais, ce n'est pas tout, comme vous avez pu le constater, le gouvernement du Québec est mêlé à cette histoire rocambolesque. Selon des médias, l'attachée de presse de Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), madame Gabrielle Fallu : La direction régionale qui a analysé la situation et qui a pris en compte l'avis faunique a décidé que cela n'allait pas assez impacter l'espèce du caribou pour que ce soit vraiment dramatique. Je repose la même question : Alors, pourquoi déménager la harde de caribous dans un zoo? De plus, cette même attachée de presse a confirmé qu'un

avis faunique et une analyse de biologistes du MFFP mentionnaient que la construction de cette route allait avoir des répercussions sur la harde de caribous de ce secteur.

Ainsi, je réponds à ma question : Bien que les experts avaient raison et que nous tentons de justifier l'injustifiable puisque nous avons autorisé la construction du chemin forestier pour EACOM, nous allons déménager la harde de caribous dans un zoo. De cette façon, les caribous ne pourront pas avoir de problèmes dans leur région à cause de la construction du chemin puisqu'ils ne seront plus sur place pour le corroborer.

Personnellement, je crois que les intervenants dans cette décision sont en faute flagrante. Peut-être que ce sont ces derniers qui devraient se retrouver punis pour ne pas avoir pris une bonne décision relative à la protection de la faune et des forêts, un des objectifs du ministère qui en est responsable, surtout si la décision va à l'encontre des experts du ministère en la matière. Comme je vous l'ai dit au début, toute cruauté animale qu'elle soit physique ou psychologique est punissable, mais seule la cruauté physique comporte des peines sévères au criminel.

Dans le bulletin de l'automne 2014, un article de la SQDA sur les bélugas nous avait plongés dans le même débat. Le gouvernement a fait la même erreur pour la construction d'un port en eau profonde à Cacouna en 2014; le ministère de l'Environnement du Québec a accordé l'autorisation à TransCanada pour réaliser des travaux de forage en milieu marin, au large de Cacouna. Lors de cette décision controversée, et bien que la compagnie albertaine et le gouvernement du Québec assurent que les travaux géotechniques n'affecteront pas cette zone habitée par les bélugas, plusieurs groupes environnementaux envisageaient déjà l'option de faire appel. De plus, selon des experts en la matière, ces travaux allaient avoir des répercussions sans retour sur la vie des bélugas. Dans ce cas, le gouvernement ne pouvait transférer les bélugas du fleuve St-Laurent dans un parc aquatique. Le gouvernement du Québec, soit le ministère de l'Environnement et son ministre, a dû annuler son autorisation pour la construction d'un port en eau profonde à Cacouna à la grande joie des environmentalistes et des sociétés de défense des animaux.

Enfin, nous nous demandons si le gouvernement du Québec devrait subir des peines sévères pour ne pas protéger suffisamment les habitats naturels et qu'il en soit de même pour les responsables ultimes du MFFP pour ne pas suivre l'avis de ses experts pour la protection d'une faune en déclin. Nous vous laissons le choix de juger, mais il faut noter que la violence psychologique sur la faune est présente, soit par la déforestation, ou soit par le transfert de la harde de caribous dans un zoo. La seule solution est de garder la harde de caribous dans son milieu naturel; il faut faire des représentations à Québec pour que la solution soit trouvée à l'intérieur de ce cadre.

Références : Le Devoir en date du 5 mai 2017

Le Journal de Montréal en date du 22 avril et du 6 mai 2017

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

4. Tenue d'un rodéo lors du 375^e de Montréal – une aberration

La Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal a décidé, dans le cadre de leurs festivités, d'inclure un évènement qui a fait les manchettes de plusieurs médias depuis plus d'un mois. Il s'agit du Rodéo urbain NomadFest organisé par le Festival western de St-Tite. Cet évènement doit avoir lieu du 24 au 27 août 2017 au quai Jacques-Cartier dans le Vieux-Port. Si je vous donne les dates, ce n'est pas pour y participer, mais bien pour le boycotter.

Au cours de cet évènement, six (6) activités seront présentées : La monte à cru, la monte en selle de bronco, la monte de taureau, les courses de baril, les courses de sauvetage et les courses d'échange. Toutes ces activités ont des effets négatifs sur le bien-être animal et sont dangereuses pour les animaux impliqués de même que pour les participants. Les chevaux sont domestiqués et si l'animal est détendu, il n'y a pas de spectacles. Selon Me Sophie Gaillard, porte-parole de la SPCA de Montréal, il faut faire paniquer l'animal pour qu'il se débatte. Pour réaliser cet effet, une sangle en cuir est utilisée autour du corps de l'animal pour lui causer une détresse et le faire paniquer. Cette panique peut entraîner des blessures physiques chez l'animal. Au cours du siècle passé, il y a eu des rodéos à Montréal et on y amenait des chevaux sauvages sur scène et il fallait que des participants les matent pour les domestiquer. Autre siècle, autres mœurs : nous serions en droit de penser que le passage du temps aurait servi à améliorer le bien-être animal alors que le contraire s'est produit.

Cet évènement a été dénoncé par une campagne de groupes luttant contre la cruauté envers les animaux. De plus, plusieurs organisations font pression afin de demander l'annulation du Rodéo urbain NomadFest. L'alliance pour les animaux du Canada a même décidé de contacter les commanditaires du 375^e de Montréal pour leur faire part de leurs préoccupations sur le bien-être animal. Il en a découlé que Loblaw, un emblème connu du domaine alimentaire, se dissocie du Rodéo dans le cadre des festivités du 375^e et ne veut aucunement voir sa marque, le Choix du Président, associée de quelque façon que cela soit au Rodéo. Selon Johanne Héroux, directrice principale aux affaires corporatives et des communications de l'entreprise, le Rodéo n'est pas une activité qu'on a choisi de soutenir; pour nous, le bien-être animal, c'est sûr que c'est une priorité.

La SPCA a lancé le 20 avril dernier une pétition pour s'opposer à l'évènement avec l'objectif d'obtenir plus de 10 000 signatures en un mois. Pour y participer, il faut se rendre sur Google si vous avez internet. La SQDA va aussi participer à la contestation. Nous ferons des représentations auprès de la ville de Montréal pour indiquer nos récriminations relativement à la tenue de cet évènement et de ses activités qui vont à l'encontre d'un des objectifs de la mission de la SQDA, soit d'assurer en toutes circonstances le bien-être animal.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

5. Les spectacles d'animaux

Aller voir un spectacle de cirque en famille est une activité que la majorité des enfants a réalisée dans sa vie. Mais, j'ai découvert que la réalité derrière ces spectacles est pire que ce que l'on pourrait s'imaginer.

Les animaux de cirques passent 95 % de leur vie dans une cage (1). Ils ne peuvent ni faire de l'exercice ni socialiser avec d'autres animaux. On a tort de penser qu'un animal de cirque apprend ses tours en échange de récompenses. Malheureusement, l'animal obéit au maître par peur de réprimandes (1). La plupart des dresseurs crient, insultent et frappent leurs animaux s'ils désobéissent ou exécutent mal le tour appris. J'ai été bouleversé d'apprendre que les dresseurs utilisent souvent des fouets, des aiguillons électriques et autres objets dangereux afin de mieux discipliner les animaux (2). Les animaux de cirque ne sont pas seulement un danger pour eux-mêmes, ils peuvent l'être aussi pour les humains. Il arrive parfois qu'un animal perde les pédales et fonce vers le public ou bien encore s'enfuit. L'animal en détresse peut alors blesser des gens, bien que ce ne soit pas son intention première. Ce comportement résulte tout simplement de la peur. Ces animaux, pour la plupart d'entre eux, se feront abattre, sinon fortement réprimander.

À part les cirques, les zoos sont également des endroits qui ne sont pas conçus pour les animaux. On parle ici de dénaturalisation. Effectivement, la plupart de ces animaux sont arrachés de leur famille et de leur habitat naturel. Enfermés entre quatre barrières, certains développeront ce qu'on appelle la stéréotypie (3). Ce comportement anormal fait en sorte que l'animal répète un mouvement sans aucune importance, et ce, sans cesse. Parfois, la bête va même jusqu'à s'automutiler. La stéréotypie est due à l'isolement et au manque de stimulation de l'environnement. En d'autres mots, l'animal ne s'adapte pas complètement à son nouvel environnement et il trouve donc des comportements compensatoires.

Il est facile de ne pas encourager les cirques d'animaux. Il suffit de ne pas assister à l'un de leurs spectacles. À la place, il y a les cirques composés de numéros exécutés par des jongleurs, des clowns, des acrobates, des trapézistes et pleins d'autres personnes talentueuses. Pensons au Cirque du Soleil, par exemple; c'est une alternative tout aussi divertissante et qui n'encourage pas la maltraitance d'animaux. Il en est de même des zoos qu'il ne faut pas encourager si le bien-être animal vous tient à cœur.

Travail d'étude intitulé : La maltraitance des animaux, février 2016

Éloïse Bouchard-Guérin

Bénévole et étudiante ayant à cœur la défense des animaux

(1) Shaun Monson, Terriens, États-Unis 2005, 95 minutes

(2) PETA, Circuses, 3 janvier 2016

(3) PETA, Zoos, 4 janvier 2016

6. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES ET DONATAIRES DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

LOTOMATIQUE

Pour ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Espace jeux (anciennement Lotomatique), un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucuns frais additionnels.

Cependant, il y a eu un changement important dans ce domaine depuis le début de l'année 2013, car il faut maintenant s'abonner sur internet par le biais de www.espacejeux.com. Vous devez aller sur le site, devenir membre et prendre des billets de n'importe laquelle des loteries. **Il est important d'indiquer le numéro d'organisme sans but lucratif (OSBL) de la SQDA pour les loteries, soit le sda079.** La demande de numéro pour un OSBL ne s'affiche que si vous prenez des billets pour 6 mois et plus. Alors, si voulez participer de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à vous abonner en ligne à www.espacejeux.com. Pour information, composez le 1-877-999-5389.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et elle est très populaire.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.